© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

jeux en ligne

Par Tess Postée le 20/04/2023 16:21

> Bonjour,Puis je m'auto exclure des jeux en ligne ? Si oui quelle est la procédure ? Comment puis je savoir si c'est validée ?Merci

---

Mise en ligne le 24/04/2023

Bonjour,

Vous pouvez demander une interdiction volontaire des jeux sur le site de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ). Nous vous joignons le lien en fin de réponse.

Il faut remplir un formulaire et joindre une photocopie d'une pièce d'identité. L'ANJ vous envoie ensuite un mail faisant office d'accusé réception.

Vous êtes ensuite recontacté par téléphone dans un délai de 7-10 jours pour valider définitivement l'interdiction.

Cette interdiction nationale est valable pour minimum 3 ans. Sans action de votre part, elle se poursuivra automatiquement.

Nous espérons avoir répondu à votre question et vous souhaitons bon courage,

Bien cordialement,

En savoir plus :

- ANJ - Interdiction volontaire de jeux